

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SESSION RÉGULIÈRE
TENUE LE 3 AOÛT 2021 À 19h30**

Procès-verbal de la session régulière du conseil Municipal, tenue le 3 août 2021 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Albert Lacroix préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #1	Marc Antoine Leduc	Siège #2	Gilles Beauregard
Siège #3	Roland Charbonneau	Siège #4	Vacant
Siège #5	Louiselle Trottier	Siège #6	Jeannine Cardin

Tous formants quorum.

La Directrice générale / Secrétaire-trésorière, Maryse Desbiens est aussi présente à cette séance.

1- BIENVENUE

Il est 19h30, le Maire Albert Lacroix souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte.

133-21

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Jeannine Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1) Bienvenue;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021;
- 4) Dépôt des rapports;
- 5) Dépôt et adoption des comptes;
- 6) Résolution pour nommer M. Éric Salois de la MRC de Drummond au titre de conciliateur-arbitre;
- 7) Engagement de M. Samuel Smith pompier volontaire;
- 8) Autoriser l'achat de 8 bacs chacun pour les matières recyclables et organiques au montant de 1586.40\$ plus taxes et transport;
- 9) Résolution pour informer la MRC de Drummond l'intention de la municipalité de participer à l'entente commune pour un appel d'offres en commun de la gestion des boues de fosses septiques.
- 10) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11) Correspondances
- 12) Varia
- 13) Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

134-21

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 5 juillet 2021 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ**4- DÉPÔT DES RAPPORTS**

Dépôt des rapports suivants :

-	Rapports des Pompiers volontaires :	Travaux :	311.36 \$
-		1 sortie	410.55 \$
-		Pratique :	408.00 \$
-	Rapport des Premiers Répondants	5 sorties :	480.00 \$

sont déposés et classés au mérite.

135-21

5- DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Gilles Beauregard, appuyé par Marc Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

JUILLET 2021

Factures incompressibles acquittées	21 121.36 \$
Factures déjà approuvées par résolution	45 384.19 \$
Remboursement	409.90 \$
TOTAL :	66 915.45 \$
Liste des factures à approuver	8 408.48 \$
Rémunérations, déplacements et remboursements	19 814.64 \$

ADOPTÉ

136-21

6- ENGAGEMENT DU SERVICE DE LA MRC, CONCILIATEUR-ARBITRE

Considérant que la municipalité doit nommer un conciliateur arbitre pour régler les mésententes en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que la municipalité doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mésententes visées au chapitre V, section IV, des articles 35 à 51 de la *Loi sur les compétences municipales* et prévoir, la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à la loi;

Considérant que M. Pierre Daniel de la MRC de Drummond avait été nommé au titre de conciliateur-arbitre en 2015 et qu'il a pris sa retraite depuis le mois de juin 2021;

En conséquence,

Il est proposé par Jeannine Cardin
Il est appuyé par Roland Charbonneau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner l'officier municipal, M. Éric Salois de la MRC de Drummond pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est également résolu que la rémunération pour toute intervention de l'officier municipal dans l'exercice de cette juridiction soit payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 de la Loi sur les compétences municipales et soit fixée au taux horaire en

vigueur annuellement. Ce tarif s'applique pour l'ensemble du temps consacré à cette intervention, comprenant, en plus de la visite des lieux et la rencontre des parties, le temps de préparation de tous les documents requis et le temps de recherche consacré à l'exécution du dossier;

En plus de cette rémunération, tous les frais admissibles lors d'une intervention de cette personne sont facturés par la municipalité;

ADOPTÉ

137-21

7- ENGAGEMENT POMPIER VOLONTAIRE APPRENTI

Considérant que M. Samuel Smith désire être pompier volontaire;

Considérant qu'il a été rencontré par le directeur des incendies, le directeur adjoint et les lieutenants;

Considérant qu'ils nous recommandent d'engager Monsieur Smith à titre de pompier volontaire apprenti;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc
Il est secondé par Gilles Beeauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre en considération les recommandations des directeurs et d'engager M. Smith à titre de nouveau pompier volontaire apprenti pour un montant de 20.40\$/h pour la sortie d'un feu et de 40.60\$ pour une pratique durant un an. Par la suite si M. Smith désire toujours devenir pompier volontaire, la municipalité paiera la formation obligatoire et l'équipement selon les normes de la loi. À la suite de la formation, M. Smith s'engage à être disponible à titre de pompier volontaire pendant 2 ans sans quoi il devra rembourser les frais de formation.

ADOPTÉ

138-21

8- ACHAT DE BAC POUR MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 8 bacs chacun pour les matières recyclables et des matières organiques au montant de 1586.40\$ plus taxes et transport.

ADOPTÉ

139-21

9- APPEL D'OFFRES EN COMMUN – GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Jeannine Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la MRC de Drummond l'intention du conseil municipal de Saint-Eugène l'intérêt pour débiter la procédure pour la Gestion des boues de fosses septiques pour aller en appel d'offres commun 2023-2026;

ADOPTÉ

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite des citoyens à la période de questions.

11- CORRESPONDANCE

Diverses correspondances d'intérêt général sont lues et classées au mérite.

12- VARIA

Aucun item.

140-21

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Jeannine Cardin et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 19h52.

ADOPTÉ

Je, Albert Lacroix, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto. »

Albert Lacroix
Maire

Maryse Desbiens,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière